

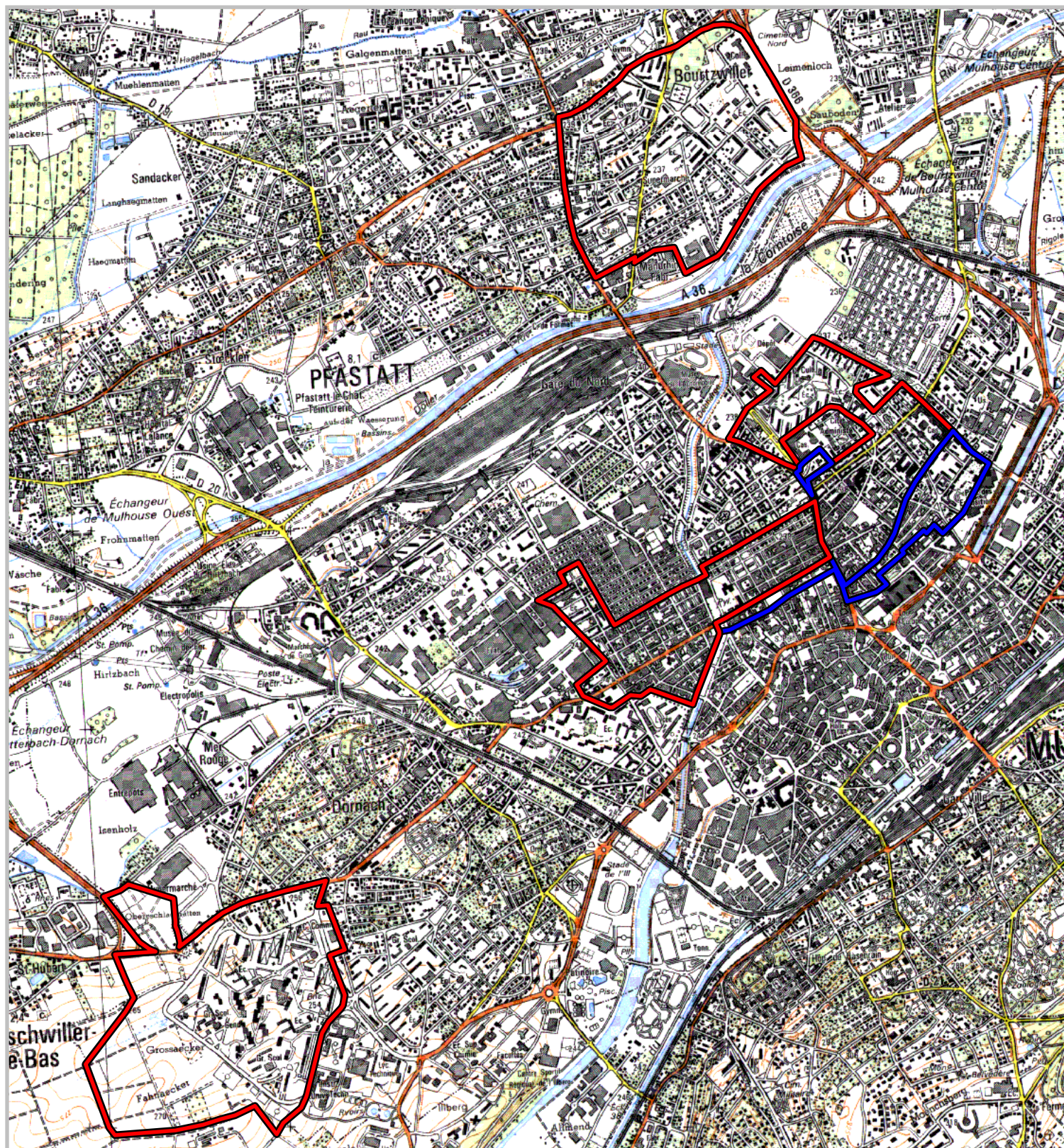
Quartiers faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine

prévus à l'article 10 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003
d'orientation et de programmation pour la ville
et la rénovation urbaine.

Carte au 1/25 000

N° Convention : 218

Région : Alsace
Département : Haut Rhin
Commune : Mulhouse.
Convention : Mulhouse - Bourzwiller, Briand Franklin,
Wolf-Wagner-Vauban-Nepert, Centre ancien
Quartiers : Brossolette (Bourzwiller), Les coteraux,
ZUS Briand Franklin et Extensions ZUS,
ZUS Wolf, Wagner, Vauban, Neppert et Extensions ZUS



Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur rouge.
Les quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 faisant l'objet de la convention
sont délimités par un trait de couleur bleue.

500 m

1 cm correspond à 250 m